

Les CAP de tableaux d'avancement aux grades d'AAP2 et AAP1 se sont tenues les 20 et 22 novembre 2018.

La date d'effet des promotions est au 1/1/2019.

Les élus de la CGT ont lu la déclaration liminaire que vous trouverez à l'adresse suivante :

<https://www.cgtfinancespubliques.fr/content/capn-c-declaration-liminaire...>

Réponse de l'administration

Sur la politique générale :

L'administration ne donne aucune réponse et fait remonter au ministère nos revendications émises dans la déclaration liminaire.

Pour la DGFIP :

Sur le PAS et sur l'audience du 24/10/18 où le DG a annoncé la suspension des congés, même si ceux-ci ont été déposés dans les délais et validés par les directeurs, le Président de la CAP nous a indiqué :

- que la bonne réussite du PAS est prioritaire par rapport à l'intérêt des agents.

- les agents doivent savoir faire des sacrifices, car tout échec du PAS fragiliserait la DGFIP.

Il ajoute que rien ne serait pire pour les contribuables que de n'avoir aucun interlocuteur en début d'année 2019.

Au sujet des Tableaux d'Avancement :

Le président nous a indiqué qu'avant 2018 nous avions un plan de qualification ministériel plutôt favorable en accompagnement de la fusion DGFIP .

Il a précisé que nous étions revenus aux volumes de promotions statutaires et a souligné que les promotions étant limitées par arbitrage budgétaire, elles étaient donc nécessairement faites aux mérites.

La suite à télécharger...

fichiers:



[Télécharger 181127-cr_capn_c_ta_2019.pdf](#) (386.64 Ko)

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [Tableau d'Avancement](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank